



- LEGENDE**
- Zone UA (voir également le secteur de PLAN MASSE du Centre-village)
  - Secteur UA**b**
  - Zone UC
  - Zone UG
  - Secteur UG**n** (voir également le secteur de PLAN MASSE du Site Classé)
  - Secteur UG**n'** (voir également le secteur de PLAN MASSE du Site Classé)
  - Zone UH
  - Secteur UH1
  - Secteur UH2
  - Zone UI
  - Zone UL
  - Secteur UL\*
  - Secteur UL**n**
  - Zone UM
  - Zone UR
  - Secteur UR**n** (voir également le secteur de PLAN MASSE du Site Classé)
  - Zone LX
  - Zone AUI
  - Zone 1AU
  - Zone 2AU
  - Zone A
  - Secteur A\*
  - Secteur A\*\*
  - Secteur A\*\*\*
  - Zone N
  - Secteur Nf
  - Secteur Nj
  - Secteur Ni
- Vocation commerciale et artisanale imposée en rez-de-chaussée  
● Vocation commerciale, artisanale, bureaux actifs, activité de service ou s'effectuant l'accueil d'une clientèle imposée en rez-de-chaussée  
  Emplacement réservé (voir liste ci-dessous)  
  Périmètre de 500 m autour des gares (OAP n°10)  
  Gare RER C  
  Coefficient d'emprise au sol (%)  
  Coefficient d'espace vert (%)  
**h** : Hauteur maximale des constructions  
  Emplacements réservés pour mixité sociale au titre du L151-41 CU et Pourcentage minimal de logements locatifs sociaux  
  Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination selon l'article L151-11 CU  
  Périmètre des Orientations d'Aménagement et de Programmation

N°	Superficie	Localisation	Section	Parcelles concernées	Destination	Destinataire
1	2723	Château de Bièvres et la Prairie	OS	310, 311	Création d'une zone	Commune de Bièvres
2	285	Rue Victor Balan	OS	170, 465, 466, 73, 74	Création d'une zone	Commune de Bièvres
3	438	Rue de la Chapelle	OS	170, 465, 466, 73, 74	Création d'une zone	Commune de Bièvres
4	465	Rue de la Chapelle	OS	170, 465, 466, 73, 74	Création d'une zone	Commune de Bièvres
5	10883	Rue de la Chapelle	OS	170, 465, 466, 73, 74	Création d'une zone	Commune de Bièvres
6	3537	Rue de la Chapelle	OS	170, 465, 466, 73, 74	Création d'une zone	Commune de Bièvres
7	321	Rue de la Chapelle	OS	170, 465, 466, 73, 74	Création d'une zone	Commune de Bièvres
8	4707	Rue de la Chapelle	OS	170, 465, 466, 73, 74	Création d'une zone	Commune de Bièvres
9	615	Rue de la Chapelle	OS	170, 465, 466, 73, 74	Création d'une zone	Commune de Bièvres
10	1000	Rue de la Chapelle	OS	170, 465, 466, 73, 74	Création d'une zone	Commune de Bièvres
11	375	Rue de la Chapelle	OS	170, 465, 466, 73, 74	Création d'une zone	Commune de Bièvres
12	1035	Rue de la Chapelle	OS	170, 465, 466, 73, 74	Création d'une zone	Commune de Bièvres
13	4807	Rue de la Chapelle	OS	170, 465, 466, 73, 74	Création d'une zone	Commune de Bièvres
14	1024	Rue de la Chapelle	OS	170, 465, 466, 73, 74	Création d'une zone	Commune de Bièvres
15	57	Rue de la Chapelle	OS	170, 465, 466, 73, 74	Création d'une zone	Commune de Bièvres
16	134	Rue de la Chapelle	OS	170, 465, 466, 73, 74	Création d'une zone	Commune de Bièvres
17	2223	Rue de la Chapelle	OS	170, 465, 466, 73, 74	Création d'une zone	Commune de Bièvres
18	685	Rue de la Chapelle	OS	170, 465, 466, 73, 74	Création d'une zone	Commune de Bièvres
19	192	Rue de la Chapelle	OS	170, 465, 466, 73, 74	Création d'une zone	Commune de Bièvres
20	3020	Rue de la Chapelle	OS	170, 465, 466, 73, 74	Création d'une zone	Commune de Bièvres
21	325	Rue de la Chapelle	OS	170, 465, 466, 73, 74	Création d'une zone	Commune de Bièvres
22	325	Rue de la Chapelle	OS	170, 465, 466, 73, 74	Création d'une zone	Commune de Bièvres
23	325	Rue de la Chapelle	OS	170, 465, 466, 73, 74	Création d'une zone	Commune de Bièvres
24	325	Rue de la Chapelle	OS	170, 465, 466, 73, 74	Création d'une zone	Commune de Bièvres



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE (91)  
COMMUNE DE BIÈVRES

**PLAN LOCAL D'URBANISME  
RÉVISION GÉNÉRALE N°2**

4.2.2. PLAN DE ZONAGE NORD 1/2000<sup>ème</sup>

PLAN LOCAL D'URBANISME  
APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION  
RECTIFICATIVE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 21/01/2020

COMMUNE DE  
**BIÈVRES**

Mairie de Bièvres  
Place de la Mairie  
91570 BIÈVRES  
Tel : 01 69 25 15 50  
Courriel : contact@bièvres.fr

**NOTA BENE : EN COMPLÉMENT, VOIR LE PLAN DE PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET DE LA TRAME VERTE ET BLEUE AU SUJET DES PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX PROTECTIONS PATRIMONIALES, AUX LISIÈRES DE MASSIFS DE PLUS DE 100 HA, AUX RISQUES D'INONDATION...**